



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 13 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Afin de mieux tenir compte des différents profils linguistiques des élèves, l'enseignement secondaire luxembourgeois propose des classes spécialisées. Ainsi, les classes ALLET permettent p. ex. aux élèves disposant de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais présentant des lacunes en allemand, de bénéficier d'un soutien linguistique ciblé. Parallèlement, les classes LVF (langue véhiculaire français) offrent un enseignement en français dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire classique, tout en maintenant l'apprentissage de l'allemand au niveau standard. Ces dispositifs visent à faciliter l'intégration des élèves dans le système éducatif luxembourgeois en s'adaptant à leur réalité linguistique, avant leur passage vers les classes régulières à partir de la 4e.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Combien de classes ALLET existent actuellement et dans quels lycées du pays ? Depuis quand ces classes existent-elles respectivement dans chaque établissement ? Combien d'élèves bénéficient de cette offre ?
- Combien de classes LVF existent actuellement et dans quels lycées du pays ? Depuis quand ces classes existent-elles respectivement dans chaque établissement ? Combien d'élèves bénéficient de cette offre ?
- Existe-t-il d'autres formes de filières francophones dans les lycées luxembourgeois à l'exception des écoles européennes ? Si oui, lesquelles et en quel nombre dans quels lycées ?
- Le ministère prévoit-il un développement supplémentaire des filières francophones ? Si oui, de quelle manière ? Le cas échéant, comment ce développement s'inscrit-il dans le contexte du projet Alpha et de la transition des élèves alphabétisés en français vers le lycée ?
- Quelle est la situation concernant le matériel scolaire ? Tous les manuels pour les cycles inférieurs de l'ESC et de l'ESG sont-ils déjà disponibles en allemand et en français ? Si ce n'est pas le cas, le ministère travaille-t-il à la mise à disposition rapide de ces manuels scolaires ? D'ici quand l'ensemble du matériel devrait-il être disponible ?

Francine Closener
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3664 de Madame la Députée Francine Closener

1. Combien de classes ALLET existent actuellement et dans quels lycées du pays ? Depuis quand ces classes existent-elles respectivement dans chaque établissement ? Combien d'élèves bénéficient de cette offre ?
2. Combien de classes LVF existent actuellement et dans quels lycées du pays ? Depuis quand ces classes existent-elles respectivement dans chaque établissement ? Combien d'élèves bénéficient de cette offre ?
3. Existe-t-il d'autres formes de filières francophones dans les lycées luxembourgeois à l'exception des écoles européennes ? Si oui, lesquelles et en quel nombre dans quels lycées ?
4. Le ministère prévoit-il un développement supplémentaire des filières francophones ? Si oui, de quelle manière ? Le cas échéant, comment ce développement s'inscrit-il dans le contexte du projet Alpha et de la transition des élèves alphabétisés en français vers le lycée ?
5. Quelle est la situation concernant le matériel scolaire ? Tous les manuels pour les cycles inférieurs de l'ESC et de l'ESG sont-ils déjà disponibles en allemand et en français ? Si ce n'est pas le cas, le ministère travaille-t-il à la mise à disposition rapide de ces manuels scolaires ? D'ici quand l'ensemble du matériel devrait-il être disponible ?

Les efforts visant à diversifier l'offre linguistique dans l'enseignement secondaire s'inscrivent dans une démarche entamée depuis de nombreuses années. Le système éducatif luxembourgeois a ainsi progressivement développé différentes offres afin de mieux tenir compte de la diversité des profils linguistiques des élèves.

Aux termes du programme gouvernemental « *la diversité linguistique constitue un atout de notre pays et de notre système scolaire* ». Néanmoins, afin de ne pas constituer un obstacle pour certains élèves, le même programme préconise « *une plus grande flexibilité de l'enseignement des langues dans l'enseignement secondaire (...) avec une offre plus souple et davantage de choix pour les élèves* ».

Dans cette optique, des alternatives au niveau de l'apprentissage des langues et au niveau de la langue d'enseignement ont été mises en place.

Les élèves qui rencontrent des difficultés dans l'apprentissage d'une langue du pays peuvent bénéficier d'un encadrement spécifique au sein des classes « traditionnelles ».

Ainsi, les classes dites « ALLET », évoquées par l'honorable Députée, proposent un renforcement ciblé des compétences en allemand intégré dans l'horaire régulier des élèves. Les premières classes de ce type ont été introduites durant l'année scolaire 2003/2004 et sont aujourd'hui proposées dans différents établissements du pays en fonction de la demande.

Le tableau ci-dessous renseigne les lycées organisant des classes ALLET ainsi que le nombre d'élèves bénéficiant de cette offre.

Lycée	Introduction de l'offre ALLET	Nombre d'élèves (2025/2026)
LCE (Ens. sec. classique)	2003/2004	7 ^e : 12 6 ^e : 9 5 ^e : 9
LGL (Ens. sec. classique)	2003/2004	7 ^e : 34 6 ^e : 28 5 ^e : 31
LHCE (Ens. sec. classique)	2003/2004	7 ^e : 44 6 ^e : 26 5 ^e : 14
NOSL (Ens. sec. général)	2007/2008	7 ^e – 5 ^e : 13
LNB (Ens. sec. classique)	2024/2025	7 ^e : 7 6 ^e : 9
EPF (Ens. sec. classique)	1988/1989	7 ^e : 21 6 ^e : 14 5 ^e : 26
EPF (Ens. sec. général)	1988/1989	7 ^e : 75 6 ^e : 60
EPSA (Ens. sec. général)	2000/2001	7 ^e : 26 6 ^e : 29 5 ^e : 35 5 ^e AD : 7

Afin de répondre à une demande croissante d'une population multilingue, dont une partie importante dispose de facilités de compréhension en français, des classes inférieures à langue véhiculaire francophone sont également offertes. Les élèves y suivent les mêmes contenus que dans les classes à langue véhiculaire allemande.

À la rentrée 2025, de nouvelles classes de 7^e-FR ont été ouvertes dans les lycées ci-dessous :

Enseignement secondaire classique	LTC
Enseignement secondaire général	BLL, LTC, LBV, LMA, LNB, LPEM

Le tableau ci-dessous montre le nombre total d'élèves scolarisés dans les classes inférieures à langue véhiculaire francophone.

Nombre total d'élèves	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
7C-FR	10	8	6	10	18
7G-FR	0	56	73	61	121

En fonction de la demande, d'autres ouvertures sont prévues pour la prochaine rentrée scolaire dans plusieurs établissements du pays.

Depuis l'année scolaire 2006/2007, le Lycée technique du Centre (LTC) propose par ailleurs des classes internationales francophones préparant au baccalauréat international. Entre-temps, cette offre a également été étendue au Lycée Mathias-Adam (LMA) dans le sud du pays et au Lycée technique d'Ettelbruck (LTett) dans le nord. Ces classes s'adressent principalement à des élèves ayant un

parcours migratoire et s'inscrivent dans l'offre des classes d'accueil, d'insertion, d'intégration et des classes à régime linguistique spécifique.

En ce qui concerne le matériel didactique, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse veille à ce que les supports pédagogiques utilisés dans les différentes offres linguistiques soient conformes aux programmes nationaux et adaptés aux besoins des élèves.

Dans ce cadre, le SCRIPT accompagne les groupes de travail chargés de l'élaboration ou de l'adaptation des manuels scolaires et collabore étroitement avec les commissions nationales de l'enseignement secondaire (CNES) afin d'identifier et de valider les ressources pédagogiques appropriées. Lorsque cela s'avère nécessaire, des développements ou adaptations spécifiques sont réalisés afin de garantir la qualité pédagogique et la cohérence de l'enseignement dans l'ensemble du système scolaire.

Luxembourg, le 24 avril 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH